

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TARIFS MUNICIPAUX 2004 :
COLOMBARIUM**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,
M. GONDELAUD, Mme ZUILLI, M. CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMAN par Mme BROSSARD M.
GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

o **Absents représentés**

:

M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Absents excusés :

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique que pour faire face à une demande de plus en plus importante, la Commune a fait réaliser au cimetière un ensemble de 17 réceptacles à urnes funéraires.

Il invite l'Assemblée à réactualiser les tarifs de mise à disposition des emplacements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de prévoir les conditions de mise à disposition de réceptacles à urnes funéraires,
- Décide de fixer, comme suit, les tarifs de mise à disposition de réceptacles d'urnes funéraires réalisés dans le cimetière communal :

↳ Pour une concession de 15 ans	312 Euros
↳ Pour une concession de 30 ans	750 Euros
↳ Pour une concession perpétuelle	2 500 Euros

- Précise que cette recette est inscrite à l'article 70311 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 8 décembre 2003
- de la publication le 9 décembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 8 décembre 2003